

DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE D'AUTRY-LE-CHATEL

45500

Tél. : 02 38 36 80 59

Fax : 02 38 36 83 45



mairie-autry-le-chatel@wanadoo.fr



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vacances d'Eté

Du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet 2022

de 9 heures à 17 heures

Accueil des enfants à partir de 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18h30

Inscriptions jusqu'au vendredi 17 juin 2022

**Une réunion d'information est organisée pour les parents
le samedi 11 juin 2022 à 11h Salle des Associations**



Mairie
45500 Autry-le-Chatel
Tél : 02.38.36.80.59
Mairie-autry-le-chatel@wanadoo.fr



Fiche d'inscription
ACCUEIL de LOISIRS SANS HEBERGEMENT
VACANCES DU 8 AU 29 JUILLET 2022

Quotient familial de la famille :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : Age :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : Age :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : Age :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE :

Nom et prénom du père :

Adresse :

N° de tel. Domicile : N° de tel. Travail :

Mail : Situation familiale

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

N° de tel. Domicile : N° de tel. Travail :

Mail : Situation familiale

TARIFS :

Prix journalier plancher fixé à 8.60 € - Prix journalier plafond fixé à 15.50 €

Un taux d'effort de 1.25 % est mis en place pour les quotients familiaux compris entre 689 et 1249. Pour calculer votre coût journalier vous multipliez votre quotient familial par 1.25 %. Exemples ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNE ET HORS COMMUNE (Tarif à la journée/enfant)
688 x1.25%	8.60 €
990 x1.25%	12.38 €
1250 x1.25%	15.50 €

Cependant, celui-ci diminue tous les 5 jours d'inscriptions **au sein d'une même famille**. Nous sommes partis sur un système de jours et non de semaines car toutes les semaines de cet été ne font pas 5 jours. Pour connaître le montant à régler, **veuillez-vous rapprocher du secrétariat de mairie (02.38.36.80.59) qui vous fera la simulation**

Par exemple, une famille avec un quotient familial de 1240 (qui paie donc au tarif plafond 15.50 €) qui inscrirait deux enfants pour les deux premières semaines de juillet soit au total 14 jours. On aura donc la tarification suivante : 7 jours x 2 enfants = 14 jours de présence.

Il sera facturé : 5 jours à 15.50€ + 5 jours à 15.00 € + 4 jours à 14.50 € soit un total de 210.50€

PRESENCE DE L'ENFANT :

FAMILLE :

	Prénom enfant	Prénom enfant	Prénom enfant

8 juillet (1jour)	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
Du 11 au15 juillet (4 jours)	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
Du 18 au 22 juillet (5 jours)	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
Du 25 au 29 juillet (5 jours)	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
Nb de jours/enfant			
Total de jours/famille			
Montant à régler Pour la famille			

...../.....

Une facture sera envoyée en fin de centre. Elle sera à régler dès réception à la Trésorerie de Gien par chèque, numéraire, chèque vacances ou paiement en ligne.

Pièces à fournir avec la demande d'inscription pour chaque :

Uniquement pour les enfants qui n'ont pas été inscrits au printemps

- Assurance extrascolaire **obligatoire** : Fournir copie de l'attestation
- Carnet de santé : Fournir une copie du carnet de vaccination
- Copie attestation CAF

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet

Date

Signature du représentant légal

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'AUTRY LE CHATEL

8 RUE DE LA MAIRIE 45500 AUTRY LE CHATEL - 02 38 36 80 59

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Année 2022 (vacances de Juillet)

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de père - mère - tuteur (1).....

Nom - Prénom de vos enfants :

.....

.....

autorise à participer à toutes les activités de l' A.L.S.H. d'Autry le Châtel sous la responsabilité du personnel d'encadrement.

autorise les animateurs de l'ALSH à photographier et/ou filmer mon (mes) enfant(s)

autorise les animateurs de l'ALSH) à utiliser les photos pour éventuellement les diffuser dans les journaux, facebook et faire des expositions photographiques.

autorise la Mairie à utiliser les photos pour les diffuser sur le Site Internet

autorise les journalistes à prendre en photos mon (mes) enfant(s) et à les diffuser dans les journaux locaux.

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure.

autorise mon (mes) enfant(s) à quitter seul(s) l'A.L.S.H. d'Autry le Châtel à 17h00, durant la période de vacances où l'enfant est inscrit et décharge ainsi l'organisateur, la direction, l'équipe d'animation de toute responsabilité.

(uniquement pour les enfants de 10 ans et plus avec autorisation écrite du responsable légal)

autorise mon enfant à être transporté lors des sorties

autorise la commune à recueillir des informations me concernant auprès de la CAF (ressources N-2, quotient familial, nombre d'enfants à charge) afin de calculer le tarif qui sera facturé dans le cadre de l'Accueil de Loisirs de mon ou mes enfants, et pourra conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum.

autorise une tierce personne autre que les parents (ou responsables légaux) :
(fournir une copie de la pièce d'identité des tierces personnes)

Mr :

Mme :

Mlle :

A prendre en charge mon (mes) enfant(s).....

A partir de 17h00 les jours d'Accueil de Loisirs.

Fait à, le.....Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....
.....
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

3. Fréquentation :

- 3-1 : Le matin, les enfants sont accompagnés par les personnes responsables auprès de l'animateur assurant l'accueil.
- 3-2 : Dans le cas de l'enfant arrivant seul, celui-ci doit obligatoirement se présenter dès son arrivée auprès de l'animateur de service.
- 3-3 : La Mairie décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un enfant n'ayant pas été accompagné.
- 3-4 : Les parents (ou tuteurs) doivent remplir l'autorisation parentale pour autoriser son enfant à quitter seul le centre ou autoriser une tierce personne.
- 3-5 : Pour les enfants de moins de 6 ans, il est obligatoire qu'une personne expressément désignée vienne les chercher.
- 3-6 : En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'équipe d'animation en téléphonant au centre (02.38.36.85.88) ou à la Mairie (02.38.36.80.59). Les jours d'absence seront déduits uniquement sur présentation d'un certificat médical.
- 3-7 : Les repas sont pris au restaurant scolaire, à l'exception des jours de camping et de sorties.
- 3-8 : L'enfant sous traitement médical devra dans la mesure du possible le prendre à son domicile. Si cela ne peut pas se faire, les parents doivent confier le(s) médicament(s) et l'ordonnance médicale à la Directrice de l'A.L.S.H.
- 3-9 : Les objets dangereux ou susceptibles d'occasionner des blessures sont strictement interdits. De même, les bijoux tels que broches, boucles d'oreilles, chaînes et colliers sont à proscrire.
- 3-10 : Tout objet ou jeu amené par l'enfant reste sous son entière responsabilité.
- 3-11 : La directrice, les animatrices et les animateurs s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.
- 3-12 : De même les enfants comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la

personne des membres de l'équipe d'animation et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

3-13 : L'enfant, qui par son comportement, nuit gravement au bon fonctionnement du groupe, (*manquement au règlement intérieur et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres ou des membres de l'équipe d'animation*), peut sur décision de l'équipe d'animation, être exclu du centre, après convocation des parents.

4. Encadrement :

- 4-1 : Il se comporte d'une directrice diplômée BAFD de plus de 21 ans, et d'animateurs diplômés BAFA,
- 4-2 : Le centre s'organise en :
 - * 1 groupe d'enfants de 3-6 ans.
 - * 1 groupe d'enfants de 7 à 13 ans

5. Inscriptions :

- 5-1 : L'A.L.S.H est ouvert aux enfants d'Autry le Château et des communes voisines.
- 5-2 : Les inscriptions se font à la journée au printemps et à la semaine en juillet.
- 5-3 : Le tarif est en fonction du quotient familial sur lequel est appliqué un taux d'effort.
- 5-4 : Les bons de certains organismes viendront en déduction du coût de séjour laissé à la charge des familles.
- 5-5 : Les chèques vacances sont acceptés.
- 5-6 : Une facture sera envoyée en fin de centre. Elle devra être réglée dès réception à la trésorerie de Gien.
- 5-7 : La commune pourra recueillir des informations concernant les familles auprès de la CAF (ressources N-2, quotient familial, nombre d'enfants à charge) afin de calculer le tarif qui sera facturé dans le cadre de l'Accueil de Loisirs de mon ou mes enfants, et pourra conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum.

A. L. S. H D'AUTRY LE CHATEL

REGLEMENT INTERIEUR

6. Hygiène :

- 6-1 : Le nettoyage des locaux est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité.
- 6-2 : Les vêtements et serviettes de tables doivent être marqués.
- 6-3 : Les enfants sont encouragés par les membres de l'équipe d'animation à la pratique quotidienne de l'ordre et de l'hygiène (*propreté corporelle, respect du matériel, respect des locaux, et mesures sanitaires liées au COVID ...*).

7. Concertation entre les familles et l'équipe d'animation :

La directrice réunit les parents lors d'une séance d'informations et d'échanges avant les inscriptions définitives.

8. Dispositions finales :

Le règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune d'Autry le Châtel est établi par la commission « Jeunesse » compte tenu des dispositions réglementaires et des recommandations issues de la Charte de Qualité rédigée par la C.A.F et la D.D.J.C.S.

L'Accueil de Loisirs sans hébergement de la commune d'Autry le Châtel est financé grâce à un conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret et le versement d'une prestation de service

Il est approuvé ou modifié par le Conseil Municipal avant chaque session.

Fait à Autry-le-Châtel, le 21 février 2022

Le Maire,
Jérémy NOËL



1. Conditions d'admission

- 1-1 : L'A.L.S.H d'été d'Autry accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans révolus qui sont scolarisés.
- 1-2 : Les parents (ou tuteurs) de l'enfant doivent remplir une fiche d'inscription, une fiche d'autorisation parentale ainsi qu'une fiche sanitaire et les déposer auprès du secrétariat de Mairie, avant l'ouverture du Centre. Sur la fiche d'inscription, doit obligatoirement être précisé: le nom, l'adresse et le téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence.
- 1-3 : Un enfant qui attrape une maladie contagieuse ne pourra poursuivre le centre (varicelle, scarlatine, ...etc.)
- 1-4 : Les parents de l'enfant doivent justifier d'une assurance extra-scolaire

2. Jours et horaires de fonctionnement :

- 2-1 : L'A.L.S.H est ouvert une semaine aux vacances de printemps et le mois de juillet.
- 2-2 : Il fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, (sauf jours fériés) de 9 heures à 17 heures.
- 2-3 : Un accueil des enfants, pour les parents qui travaillent, est proposé à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir salle Galaxie.
- 2-4 : Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie du centre est réparti entre les membres de l'équipe d'animation compte tenu des effectifs.
- 2-5 : Pour les activités « camping », le centre fonctionne sans interruption de 9h00 le 1^{er} jour jusqu'à 17h00 le dernier jour.

Nat Géo Autry

Journée Nature

S1	Lundi 4 juillet.		Mardi 5 juillet.		Mercredi 6 juillet.		Jeudi 7 juillet.		Vendredi 8 juillet.	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
3-6 ans										
7-9 ans										
10-12 ans										
Grands Jeux à l'étang (Poules-Renards, Vipères, Esperviers, Galache, Gamelle...)										

ECOLE

Semaine Faune

S2	Lundi 11 juillet.		Mardi 12 juillet.		Mercredi 13 juillet.		Jeudi 14 juillet.		Vendredi 15 juillet.	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
3-6 ans	Qui es-tu ? Brindille es-tu ?	Héberge ton insecte			Set Flower Parcours sportif	Origami Animaux				
7-9 ans	Jeux de présentation Brindille es-tu ?	Héberge ton insecte Tu veux un hôtel ?	La ferme de Messieurs Sevin Randonnée et découverte d'une ferme locale		Jeux sportifs "Le chat et le rat"	Set Flower Origami Animaux				
10-12 ans	Jeux de présentation Brindille es-tu ?	Héberge ton insecte Tu veux un hôtel ?			Origami Animaux Set Flower	Jeux sportifs "La galache"				
Sortie à Briare										Piscine

Semaine Flore

S3	Lundi 18 juillet.		Mardi 19 juillet.		Mercredi 20 juillet.		Jeudi 21 juillet.		Vendredi 22 juillet.	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
3-6 ans	Colle la perle Parcours à vélo	Pâte à sel	Art de rue	Peint la pâte Défile les jembes	Parcours motorisé		Land Art	Crées ton bouquet	Flower en relief	Fait to gym
7-9 ans	Teatè ton vélo	L'histoire du parachute Jeux sportifs "Le chat et le rat"		Prépa de la journée Départ pour la			Rangement Départ maxi 10h00	Flower. Flower.	Bracelets en folie	Fou du gymnase
10-12 ans				Prépa pour le camping 9h30 maxi Installation au camping (entres.) Bataille à Manteigne en vélo			Prépa de la journée Départ pour la			Intercentr e Chatillon Retour du camping
Piscine de Briare										
Retour vélo au camping										
Veillées		Mashmallow		Grand jeu		Loup Garou				

Semaine "Ecolo-Vélo"

S4	Lundi 25 juillet.		Mardi 26 juillet.		Mercredi 27 juillet.		Jeudi 28 juillet.		Vendredi 29 juillet.	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
3-6 ans		Parcours à pédales Colère ta frise			Mini-jeux aval L'histoire du	Colère ta frise (fin)	Prépa culinaire Hé mon beau	Courses couleurs Parcours à pédales		
7-9 ans		Colère ta frise Tournoi de tennis de	Sortie "Ô Parc" à Cosne sur Loire		Initiation rugby		Prépa culinaire L'histoire du	Courses couleurs Colère ta frise (fin)		
10-12 ans	Nettoie ta nature	Colère ta frise Tournoi de tennis de			Fou du stade I (activité vélo)	Colère ta frise (fin) Prépa culinaire	Courses couleurs L'histoire para			
Rallye Vélo-Photo										Photo au stade
Rallye Vélo-Photo Autry										
								Soirée		Soirée Parents

: activités sportives

: activités manuelles

: camping

: activités culinaires

: activités exceptionnelles